



ARTISAN CERTIFIÉ

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sans frais pour les entreprises cotisantes. Tarif sur demande pour les autres entreprises.

CONTACT ADMINISTRATIF

Service Inscriptions
formations@cdc-gtb.lu

INSCRIPTION

L'inscription peut se faire pour la formation (l'ensemble des modules) ou par module séparément.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le cours leur permet de se présenter à l'examen de Klima Agence. Cela n'est nécessaire que si vous n'avez pas déjà suivi des cours avec examens finaux sur les trois thèmes suivants :

- Physique du bâtiment
- Enveloppe du bâtiment optimisée sur le plan énergétique
- Législation nationale sur l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et programmes d'aide financière.

Si vous n'avez pas suivi ces cours, vous pouvez vous inscrire auprès de nous pour y participer. Si vous avez suivi le cours avec succès, il vous sera possible de participer à l'examen de Klima Agence.

La participation à l'examen ainsi que l'examen lui-même sont organisés par l'Agence du climat. Le formulaire de participation à l'examen se trouve sur le site web suivant. Ce même formulaire sert également à demander la prise en compte des cours déjà suivis.

<https://www.klima-agence.lu/fr/professionnels/vous-accompagner/klima-agence-certified/klima-agence-certified-artisan>



Artisan Certifié

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sans frais pour les entreprises cotisantes. Tarif sur demande pour les autres entreprises.

CONTACT ADMINISTRATIF

Service Inscriptions
formations@cdc-gtb.lu

INSCRIPTION

L'inscription peut se faire pour la formation (l'ensemble des modules) ou par module séparément.

DÉTAILS DE LA FORMATION

ARTISAN CERTIFIÉ: PHYSIQUE DU BÂTIMENT (1/3)

Module EE-ACERT-4-001-1 - 8 heures  

Objectifs :

- › Acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux de la physique du bâtiment, y compris la thermie du bâtiment
- › Comprendre les risques liés à l'humidité et apprendre à les éviter.
- › Savoir calculer le coefficient de transmission thermique (valeur U) pour évaluer la performance énergétique des bâtiments existants.

ARTISAN CERTIFIÉ: ENVELOPPE DU BÂTIMENT OPTIMISÉE SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE (2/3)

Module EE-ACERT-4-001-2 - 8 heures  

Objectifs :

- › Développer une expertise approfondie sur les différents types de matériaux d'isolation thermique, en comprenant leurs caractéristiques distinctes ainsi que les avantages et les inconvénients associés.
- › Explorer les différentes méthodes d'utilisation des matériaux d'isolation thermique lors de la rénovation des bâtiments, en comprenant les pratiques recommandées et les modes d'emploi spécifiques à chaque matériau.
- › Acquérir les compétences nécessaires pour une prise des décisions éclairées lors de la sélection et de l'application des matériaux d'isolation.

ARTISAN CERTIFIÉ: LÉGISLATION NATIONALE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET LES PROGRAMMES D'AIDES FINANCIÈRES (3/3)

Module EE-ACERT-4-001-3 - 8 heures  

Objectifs :

- › Comprendre les réglementations sur l'efficacité énergétique en vigueur
- › Explorer les différents programmes d'aides financières.
- › Appliquer les critères de conformité et d'éligibilité pour les projets de construction ou de rénovation énergétique des bâtiments

RESPONSABLE(S) DE LA FORMATION

Fernand MAMBA WA MAMBA (fernand.mamba@cdc-gtb.lu)